

Corinne NOËL

Maire de Marck-en-Calais

Vice-Présidente de Grand Calais Terres & Mers

N/Réf. : Le Maire/Q. Willaume/V.Briez

V/Réf. :

**A l'ensemble des parents d'élèves
de CM2**

Objet : Séjour Neige 2023

Marck, le jeudi 13 octobre 2022

Madame, Monsieur,

La Municipalité a décidé de renouveler le séjour à la neige pour **48 MARCKOIS** de CM2 pendant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires d'hiver.

Pour 2023, la destination (la même qu'en février 2022) est la station du Collet d'Allevard qui est une station de sports d'hiver des Alpes françaises située dans le département de l'Isère.

- **Date du séjour** : du samedi 11 février (soir) au dimanche 19 février 2023 (matin).
- **Activités** :
 - Forfaits de ski alpin, 5 séances « Ecole du Ski Français », passages d'insignes ;
 - Remise des insignes ;
 - Casque de ski ;
 - Séance de raquettes ;
 - Manipulation détecteur de victime d'avalanche ;
 - Visite pédagogique à la ferme de la Grangette ;
 - Musée du Grésivaudan ;
 - Luge ;
 - Jeux de neige ;
 - Animations et veillées.
- **Accompagnement** :

Encadrement par :

 - ✓ 1 directeur coordinateur de l'organisme prestataire « Association Découverte Aventure Vacances » de Bergues.
 - ✓ 6 animateurs diplômés.
- **La participation réclamée aux familles** :

• Si vous disposez d'une notification 2023 « Aide aux Temps Libres » :	85 €
• Si le quotient Caf Q < 760 € :	345 €
• Si 761 € < Q < 900 € :	355 €
• Si Q > 901 € :	385 €

Le quotient familial Caf (Q) de janvier 2023 sera pris en compte, une attestation datée de janvier 2023 sera donc exigée au moment du paiement. Sans attestation, le tarif le plus élevé est appliqué par défaut sur le portail famille.

Il est déterminé comme suit : (1/12^e des revenus annuels du foyer + le montant des prestations familiales du mois) / nombre de parts.

Je vous rappelle que la commune participe à hauteur de près de 50 % pour ce séjour à la neige.

Nous vous invitons donc à retirer un dossier d'inscription sur le site internet municipal, celui-ci devra être impérativement retourné en MAIRIE pour le **vendredi 11 novembre 2022 - 16h59**.

Si nous avons plus de 48 dossiers d'enfants marckois, il a été décidé qu'un tirage au sort aura lieu le **mercredi 16 novembre 2022**.

Le **règlement du séjour** sera à effectuer en totalité pour le **31 janvier 2023** sur le portail ou en mairie. Vous avez la possibilité d'étaler le paiement dès décembre 2022.

Notez qu'une **réunion de présentation** pour ce superbe séjour à la neige aura lieu le **mercredi 7 décembre 2022 - 17h45** au foyer de l'Age d'or (derrière la mairie).

Le service jeunesse reste à votre disposition pour toute question.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire de MARCK,



Corinne NOËL